

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 127 (1982)
Heft: 6

Rubrik: Revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revues

Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift № 5, mai 1982

Ancien commandant d'un régiment d'infanterie motorisé, le colonel EMG Bernhard Wehrli, avocat, s'exprime sans complaisance sur notre droit disciplinaire. Selon l'auteur, la révision entreprise et entrée en force avec le RS 80 a «raté»: elle demande de la part des commandants un investissement en temps et en papier beaucoup trop grand, l'usage de certaines dispositions à mauvais escient est trop simple (ici, l'auteur pense particulièrement au recours déposé à la veille du congé, compte tenu de l'effet suspensif automatiquement déployé), les moyens de droit sont trop compliqués. Ce moyen de maintenir l'ordre, que le colonel Wehrli juge très important, est donc trop lourd pour le temps de paix. Plus grave: il est inutilisable en temps de guerre. L'auteur propose les modifications principales suivantes: renoncer à la procédure écrite pour les cas simples et de peu de gravité. Pour ces mêmes cas, on peut se demander si toute la procédure de recours ne devrait pas être supprimée. Lorsque le recours est abusif, il faudrait pouvoir supprimer l'effet suspensif qui lui est lié. Enfin, dans tous les cas de recours, il faudrait pouvoir garantir que le commandant qui a puni soit entendu (ce qui n'est pas prescrit aujourd'hui) et que la procédure soit définitivement doublée en 72 heures. Quant à la procédure disciplinaire en temps de guerre, elle devrait être réglée différemment dans un chapitre particulier.

Nous avons retenu également le récit du colonel Gottfried Ruegg sur les engagements de la DCA dans les Grisons contre les bombardiers américains, en octobre 1943. La batterie était en position dans la région de Bad Ragaz et s'attaquait au canon 7,5 cm à des fortresses volantes de retour d'une mission sur le Reich.

Rivista Militare della Svizzera italiana № 2, mars-avril 1982

Jean Cocteau affirmait: «Le plaisir de la jeunesse est de désobéir: mais l'ennui, c'est

qu'aujourd'hui, on ne donne plus d'ordres.» C'est sur cette citation que s'ouvre l'article de fond du commandant de corps Enrico Franchini, cdt CA mont 3, intitulé «Jeunesse et armée». L'auteur s'y livre à une analyse aussi fouillée que rigoureuse du problème, avec un sens des réalités et une objectivité dans l'appréciation qui laissent bien loin en arrière certaines ratiocinations, émanassent-elles d'une commission fédérale, pour la jeunesse par exemple... L'homme d'expérience et commandant d'unité d'armée est, notamment, préoccupé par la recherche de cadres; à l'encontre des entreprises, l'armée ne peut les trouver que parmi les jeunes. Il vaut la peine de citer le cdt de corps Franchini: «Nous avons de la difficulté à trouver un nombre suffisant de bons chefs, spécialement aux petits échelons. Tant d'individus critiques, qui en auraient la possibilité et les capacités, se refusent à concourir à la solution de ce problème épique. Je pense, par exemple, aux étudiants, aux académiciens, à ces jeunes privilégiés qui, plus que les autres, jouissent des prestations de l'Etat.»

Cet article sert de fondement à un débat. Plus loin, on trouve l'analyse de théologiens: L'agitation des jeunes et ses racines. L'un, Paul Schmid-Ammann, traite de l'agitation dans un Etat démocratique, l'autre, Max Schoch, recommande que l'on se passionne pour l'avenir.

Défense nationale, avril 1982

Deux articles consacrés à l'URSS retiennent particulièrement l'attention. L'un, dû à la plume de François Fejtö, directeur de séminaire à l'Institut d'Etudes politiques, retrace les principaux éléments de la politique soviétique à l'égard de l'Allemagne, ou mieux encore des deux Allemagnes. Il rappelle que «quoi que l'on puisse penser des polémiques ultérieures, c'est la social-démocratie allemande qui a été l'école des bolcheviks. C'est de l'Allemagne qu'ils attendaient l'expérimentation de la révolution sociale. Au-delà des limites idéologiques, c'est l'économie de guerre allemande qui a servi de premier modèle au communisme de guerre. C'est surtout en Allemagne que,

conjointement avec Saint-Pétersbourg, a paru s'élaborer le modèle culturel de la révolution.»

Spécialiste britannique des problèmes maritimes et de maîtrise des armements, Elizabeth Jung publie une étude intitulée «Les Soviétiques et l'Océan Arctique». «Les mers arctiques, affirme-t-elle, sont la clé de tout l'avenir de l'Union soviétique.» Elle décrit tous les efforts fournis par l'URSS pour naviguer sur ces mers inhospitalières. Selon l'auteur, certaines éventualités devraient intéresser l'Occident. Il existe, dans ce secteur, une pléthora de limites mal définies, entre autres la limite entre les eaux russes et norvégiennes en mer de Barents.

Défense nationale, mai 1982

Jean-Baptiste Mergeride s'interroge sur l'avenir du char, conçu à l'origine comme un «engin capable de se mouvoir sur les terrains défoncés de la zone du front, protégé contre la «ferraille» du champ de bataille et porteur d'un armement lui permettant d'apporter un appui de feu important à l'infanterie qu'il accompagnait dans sa progression.» L'auteur constate tout d'abord l'évolution des masses (en 1917: 7 tonnes; AMX-30: 30 tonnes), puis celle des coûts (en francs de 1981, ils passent de 20 à 500 000 en 60 ans). Il pense que, au vu des performances sans cesse accrues des munitions, il serait absurde de continuer à accroître l'épaisseur des blindages. La tourelle doit seule continuer à faire l'objet d'une attention particulière. Il suggère un armement de 120 mm, même pour un char de 30 tonnes, et plaide en faveur d'une «désophistication» de l'engin. Selon Mergeride, on devrait se diriger davantage vers un chasseur de chars que vers un char de combat proprement dit.

British Rifles

Publié par le Ministère britannique de la défense, «British Rifles» est un catalogue chronologique illustré des armes individuelles en service dans les armées de Sa Gracieuse Majesté depuis environ 1695.

Carabines et fusils y sont présentés non seulement avec photographie et descriptif technique succinct, mais encore avec quelques considérations sur l'emploi fait de l'arme, les troupes qui en sont ou en étaient pourvues, la quantité, enfin, de pièces fabriquées. Cette publication constitue une précieuse source de renseignements aussi bien pour l'historien militaire que pour le collectionneur d'armes à feu.

Introduction to Battlefield Weapons Systems & Technology

Editeur aussi de «Artillery of the World» dont nous rendons compte par ailleurs dans ce numéro, «Brassey's Publishers Ltd» nous fait parvenir un manuel de formation particulièrement bien conçu. Il s'agit d'une forme élaborée d'instruction que nous nommons programmée, destinée aux officiers en général, voire aux sous-officiers et hommes de troupe. Les candidats à l'entrée dans une grande école militaire y trouveront un profit particulier puisque l'ouvrage — au demeurant le premier d'une série — leur permet de revoir et d'approfondir leurs connaissances. En effet, l'identification d'armes ou de chars ne constitue pas l'essentiel des connaissances à acquérir. Dans l'esprit des auteurs — tous membres de l'état-major du Royal Military College of Science de Shrivenham — il faut aller plus loin dans la connaissance des fonctionnements et de la dénomination des pièces constitutives.

Chars blindés, armes personnelles, munitions, pièces d'artillerie, engins guidés et moyens électroniques divers sont soigneusement expliqués à l'aide de photographies et croquis avant de passer, sur chacun de ces sujets, à la phase de «self-test». Bien entendu, les réponses aux questions posées se trouvent en fin d'ouvrage. Quelques exemples de questions qui montrent le souci des auteurs d'éveiller chez l'utilisateur le sens de la compréhension et non pas le seul «bourrage de crâne»: — Quelle est la raison principale, en dehors du coût et de la complexité, pour laquelle on ne fait pas usage de la télévision comme système de

communication militaire? Ou bien: — En quoi le fusil russe 7,62 mm diffère-t-il, en gros, du modèle 7,62 mm de l'OTAN? Ou encore: — Comparez les avantages et les inconvénients des armes à trajectoire courbe et tendue.

Les auteurs n'étant pas que des experts scientifiques, mais aussi des praticiens de l'art militaire, leurs exposés comme leurs questions ont un caractère éclectique propre à stimuler l'esprit de ceux qui travaillent sur ce document.



Gay frères

Manufacture de bracelets
et chaînes pour montres
à Genève depuis 1835



CLEMATEITE S.A.

1337 Vallorbe Tél. (021) 83 24 41

- Pièces moulées ou injectées d'après dessin ou modèle
- Isolants électrothermiques
- anti-arc «CLEMARC 7/VIII»
- Petit appareillage d'installations électriques